

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03969

Numéro SIREN : 884 487 257

Nom ou dénomination : CC2S DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2022 sous le numéro de dépôt A2022/022210

CC2S DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 230 000 euros
Siège social : 2 avenue des Monts d'Or, 69890 LA TOUR DE SALVAGNY
884 487 257 RCS LYON

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 16 MAI 2022

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Vincent BOULLARD,
- MERMOZ PARTICIPATIONS,
- Monsieur Philippe VERNE,
- Monsieur Jean-Martin BAUR,

Détenant ensemble 230.000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée CC2S DEVELOPPEMENT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **CC2S DEVELOPPEMENT** et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 19 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Constatation de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Constatation de la démission du Président de la Société et nomination du nouveau Président de la Société

Après avoir pris connaissance de la décision de **Monsieur Vincent BOULLARD** de démissionner de ses fonctions de Président de la Société, la collectivité des associés décide de nommer en qualité de Présidente, avec effet rétroactif au 01 mars 2022 pour une durée indéterminée :

La société VB CONSULTING

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
2 avenue des monts d'or (69890) LA TOUR DE SALVAGNY
RCS LYON 909 083 347

Monsieur Vincent BOULLARD au nom et pour le compte de **VB CONSULTING**, remercie la collectivité des associés de la confiance accordée, accepte les fonctions de Président et confirme que la société remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de ce mandat.

La Présidente représentera la Société à l'égard des tiers. Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de cette Société dans la limite de son objet social.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide de fixer la rémunération de la Présidente ainsi désignée dont le montant figure en annexe du présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Associés	Signatures
Vincent BOULLARD	DocuSigned by:  9C9B2AA1CFA34E9...
MERMOZ PARTICIPATIONS	DocuSigned by:  C4A04BAD64BA430...
Philippe VERNE	DocuSigned by:  608866E43B9E41C...
Jean-Martin BAUR	DocuSigned by:  84A2CB51857B4DD...